



# Annexe 5 Dossier Unique d'inscription

## Accueil de Loisirs Vacances Été 2026



Pour inscrire votre enfant dans un accueil de loisirs à Chartres durant ces vacances, vous devez retourner **cette fiche d'inscription accompagnée obligatoirement du règlement** :

- De 7h30 à 11h00 sur les accueils de loisirs Jules Ferry, Pauline Kergomard/Jacques Prévert, Les Cytises/Rechèvres (règlements par chèques bancaires, CESU, ANCV, espèces)
- De 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h15, au siège de l'Association (règlements par chèques bancaires, CESU, ANCV, espèces, CB)

- **Si votre enfant a fréquenté un accueil de loisirs** depuis septembre 2025, la fiche santé et les vaccins devraient être renseignés, il n'est donc pas utile de nous les fournir à nouveau.
- **Si votre enfant n'a pas fréquenté un accueil de loisirs** depuis septembre 2025, il est obligatoire de remplir la fiche de santé et renseignements (disponible sur le site internet des PEP28) et de joindre les vaccins à jour de l'enfant concerné.



- ❖ **Inscription des familles habitant à Chartres, à partir du Mercredi 20 Mai 2026** (sous réserve de places disponibles)
- ❖ **Inscription pour les familles habitant hors Chartres, dont le(s) enfant(s) scolarisé(s) à Chartres, à partir du Mercredi 03 Juin 2026** (sous réserve de places disponibles)

**Toute inscription sans règlement ou sans les documents demandés ne pourra être prise en compte.**

<b>Titulaire de l'autorité parentale ①</b>	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
<b>Titulaire de l'autorité parentale ② et/ou conjoint</b>	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
<b>Enfant</b>	Nom	Prénom
	Date de naissance :                    /                    /	

### Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

Juillet 2026	ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS					ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES			Garderie 18h/18h30
	LES CYTISES	GRAND JARDIN	KERGOMARD			<input type="checkbox"/> JACQUES PRÉVERT <input type="checkbox"/> RECHEVRES <input type="checkbox"/> GRAND JARDIN			
	JOURNÉE	JOURNÉE	MATIN (sans repas)	JOURNÉE	APRÈS-MIDI (sans repas)	MATIN (sans repas)	JOURNÉE	APRÈS-MIDI (sans repas)	
Du 06 au 10 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Du 13 au 17 juillet (4 jours)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Du 20 au 24 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Du 27 au 31 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Information repas</b>	Double choix offert aux enfants tous les jours						<input type="checkbox"/> PAI alimentaire (précisez : .....)		

### Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

Août 2026	ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS				ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES			Garderie 18h/18h30	
	LES CYTISES	KERGOMARD			<input type="checkbox"/> JACQUES PRÉVERT <input type="checkbox"/> RECHEVRES (fermé le 31 août)				
	JOURNÉE	MATIN (sans repas)	JOURNÉE	APRÈS-MIDI (sans repas)	MATIN (sans repas)	JOURNÉE	APRÈS-MIDI (sans repas)		
Du 03 au 07 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Du 10 au 14 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Du 17 au 21 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Du 24 au 28 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lundi 31 août		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Information repas</b>	Double choix offert aux enfants tous les jours						<input type="checkbox"/> PAI alimentaire (Précisez : .....)		

Accueil de loisirs pour les maternels	Accueil de loisirs pour les élémentaires
<b>LES CYTISES</b> : 31 rue de Huysmans	<b>RECHEVRES</b> : 31 rue de Huysmans
<b>GRAND JARDIN</b> : 37 bis Rue Philippe Desportes	<b>GRAND JARDIN</b> : 37 bis rue Philippe Desportes
<b>PAULINE KERGOMARD</b> : 2 rue Florent d'Illiers Seul ce lieu propose des accueils en demi-journée pour les maternels	<b>JACQUES PREVERT</b> : 2 rue Florent d'Illiers

Rappel des horaires d'accueil	
Accueil échelonné des enfants de 7h30 à 9h00 Départ des enfants inscrits en matinées de 12h00 à 12h15	Arrivée des enfants inscrits en après-midis de 13h30 à 14h00 Départ échelonné des enfants de 17h00 à 18h00
Garderie de 18h00 à 18h30 (uniquement les enfants inscrits et en forfait semaine). <b>IMPORTANT : Tout retard sera facturé 10€ par quart d'heure entamé</b>	

Tarifs Vacances d'été		Semaine 5 jours		Semaine 4 jours Du 13 au 17 juillet		Le 31 Août		Garderie 18h - 18h30
		Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum	
<b>Enfants chartrains</b>	Journée avec repas	47,15 €	80,59 €	37,72 €	64,47 €	9,43 €	16,12 €	Forfait semaine 3,50 €
	Demi-journée sans repas	20,16 €	26,46 €	16,13 €	21,17 €	4,03 €	5,29 €	
<b>Enfants non chartrains</b>	Journée avec repas	Tarif unique : 135,40 €		Tarif unique : 108,32 €		Tarif unique : 27,08 €		Forfait du 31/08 0,70 €
	Demi-journée sans repas	Tarif unique : 47,88 €		Tarif unique : 38,30 €		Tarif unique : 9,58 €		



Si le montant calculé se situe en dessous du tarif minimum, il vous faut donc appliquer le tarif minimum du tableau « Tarifs Vacances d'été »  
Si le montant calculé se situe au-dessus du tarif maximum, il vous faut donc appliquer le tarif maximum du tableau « Tarifs Vacances d'été »

CALCUL DE MON TARIF = Quotient Familial X Taux d'effort X Nombre de semaine							
	Inscription	Quotient Familial*	Taux d'effort	Nombre de semaine	Déduction des 10% (Famille de 3 enfants)	Garderie 18h-18h30	Total
<b>Semaine 5 jours</b>	Journée		X 7.50 %				€
	Demi-journée		X 2.50 %				€
<b>Semaine 4 jours (du 13 au 17 juillet)</b>	Journée		X 6.00 %				€
	Demi-journée		X 2.00 %				€
<b>Lundi 31 Août</b>	Journée		X 1,5 %				€
	Demi-journée		X 0,5 %				€
						<b>COÛT TOTAL</b>	€

**\* Calcul du Quotient Familial :**

Revenus annuels (traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions)

+ Autres revenus imposables + Pensions reçues

- Pensions versées - Frais de garde (pour enfant(s) de moins de 7 ans)

+ Prestations familiales des 12 derniers mois

Le résultat est divisé par 12 et par le nombre de personnes vivant au foyer.

<b>Espèces reçu n°</b> .....	<b>Chèque(s) n°</b> .....
<b>ANCV</b> .....	<b>CESU</b> .....
<b>CB n°</b> .....	<b>En date du</b> .....

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des P.E.P 28) et l'engagement à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon/mes enfant(s), et selon le mode d'inscription que j'ai choisi.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ titulaire de l'autorité parentale de(s) enfant(s) ci-dessus désigné(s) :

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur le document
- Atteste avoir pris connaissance du ou des règlement (s) intérieur (s)
- M'engage à signaler tout changement de situation
- M'engage à avoir pris connaissance de l'ensemble des données de la présente fiche d'inscription et du dossier unique 2025/2026
- M'engage à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon / mes enfant(s)
- Autorise les encadrants des différentes activités à prendre le cas échéant, toutes les mesures d'urgence rendues nécessaires par l'état de mon ou mes enfants
- Ai connaissance que les données d'identité de la famille seront utilisées par la Ville de Chartres et les P.E.P 28 du fait du partage de l'outil informatique.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Signature du (des) titulaire (s) de l'autorité parentale**